

La bibliothèque du citoyen

Patrice Béghain

Patrimoine,
politique et société



SciencesPo.
Les Presses

Extrait de la publication

**PATRIMOINE,
POLITIQUE ET SOCIÉTÉ**

Du même auteur

Guerre aux démolisseurs ! Hugo, Proust, Barrès, un combat pour le patrimoine, Vénissieux, Paroles d'Aube, 1997.

Le Patrimoine : culture et lien social, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Écrivains et artistes en Quercy, Rodez, Éditions du Rouergue, 1999.

Inconnus & célèbres : regards sur 30 portraits du musée des Beaux-Arts, Lyon, Stéphane Bachès, 2004.

Avec Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Stéphane Bachès, 2009.

Le cours du fleuve fait le mien. Entretiens avec Nelly Gabriel et Jean-Pierre Saez, suivis d'une Lettre au successeur d'André Malraux, Genouilleux, La passe du vent, 2009.

Une histoire de la peinture à Lyon : de 1482 à nos jours, Lyon, Stéphane Bachès, 2011.

LA BIBLIOTHÈQUE
DU CITOYEN

Patrice Béghain

PATRIMOINE,
POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

PRESSES DE SCIENCES PO

Extrait de la publication

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

Patrimoine, politique et société / Patrice Béghain. – Nouvelle édition revue et augmentée du livre *Le Patrimoine : culture et lien social*, paru aux Presses de Sciences Po en 1998. – Paris : Presses de Sciences Po, 2012. – (La Bibliothèque du citoyen) – ISBN 978-2-7246-1228-8

RAMEAU : Patrimoine culturel : Aspect social
Patrimoine culturel : Aspect social : France
Patrimoine culturel : Protection : France : Histoire

DEWEY : 353.7 : Administration de la culture et des activités
connexes
363.69 : Conservation du patrimoine historique

Public concerné : tout public

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

© 2012. PRESSES DE LA FONDATION NATIONALE
DES SCIENCES POLITIQUES

Notre conception du patrimoine s'est construite au travers de combats politiques, d'affrontements idéologiques et de polémiques publiques dont on a peine aujourd'hui à se figurer l'intensité. Les débats d'autrefois peuvent sembler incompréhensibles tant le consensus autour du patrimoine paraît fort aujourd'hui et tant son champ d'application s'est étendu aux objets les plus divers. Pour reprendre la juste expression utilisée par Françoise Choay, l'une des voix les plus autorisées en la matière en France, la notion de patrimoine serait même devenue « nomade ». Née en Occident, elle est désormais universelle et s'est récemment acclimatée dans d'autres parties du monde, notamment dans des régions où elle était jusqu'alors incongrue, sans doute en raison d'une relation différente au temps. Ainsi en Chine où, comme le notait dès le XVII^e siècle, un missionnaire jésuite, « les Chinois mesurent la structure de leurs maisons à la brièveté de la vie humaine, pour ce qu'ils bâtissent pour eux et non pour autrui ; mais les nôtres, selon leur ambition naturelle, aspirent à l'éternité ».

Le cas de l'Asie est en effet particulièrement significatif ; en Chine ou au Japon, la matérialité du monument – et donc la préservation de son authenticité – a longtemps été considérée comme secondaire par rapport à la conservation de sa mémoire, essentiellement assurée par l'écrit. La reconstruction rituelle des édifices culturels est même au Japon l'un des éléments de la démarche patrimoniale. Dans un essai publié en 1980, *La Notion de patrimoine*, Jean-Pierre Babelon et André Chastel évoquent le temple shintoïste d'Ise, dédié à la déesse Amaterasu, qui est périodiquement reconstruit selon des techniques traditionnelles avec des matériaux

neufs, mais identiques ; l'usage du bois, plus fragile que la pierre, n'explique pas seul cette pratique, qui relève sans doute d'une conception plus formelle que matérielle du monument. En Chine, c'est la stèle de dédicace (qui existe aussi en Occident mais ne revêt pas la même importance) ou encore les poèmes qui évoquent la splendeur d'un temple ou d'un palais qui perpétuent leur mémoire. Comme l'a noté le sinologue Simon Leys, « le respect des valeurs spirituelles et morales des Anciens paraît s'être combiné le plus souvent avec une indifférence et une curieuse négligence (pouvant aller à l'occasion jusqu'à un iconoclasme pur et simple) envers l'héritage matériel du passé... Ce passé est à la fois spirituellement actif et physiquement invisible ». Leys cite à ce propos le sinologue américain Frederick W. Mote, qui, dans un article de 1973 sur la ville de Suzhou, dans la province du Jiangsu, dont le célèbre temple a été à plusieurs reprises reconstruit, écrivait à propos de la relation entretenue par la Chine avec le passé : « Ses anciennes cités, comme Suzhou, étaient libérées du temps en tant qu'objets purement matériels... Leur passé était un passé de mots et non de pierres... La civilisation chinoise n'a pas logé son histoire dans des bâtiments... Les seules incarnations vraiment durables des éternels moments humains sont leurs incarnations littéraires. » Ce n'est qu'au début du xx^e siècle, au moment de l'instauration de la République, que les autorités chinoises commencent à élaborer une législation de protection du patrimoine appréhendé dans sa matérialité, alors qu'il était jusqu'alors essentiellement perçu dans sa fonction mémorielle, liée à une forte conscience du rôle de l'histoire et de l'importance de la tradition.

D'abord restreint aux monuments et aux œuvres d'art, le concept de patrimoine s'est progressivement appliqué dans le monde entier à toutes sortes de réalités matérielles et immatérielles : objets du quotidien, traditions populaires, pratiques sociales, arts culinaires ;

au domaine de la création : cinéma, arts de la scène, musique, littérature ; à celui de l'environnement, où il est désigné sous le terme de patrimoine naturel. Le Japon a même introduit, en 1950, la notion de « trésor national vivant », qui vise, à travers la désignation d'artisans ou d'artistes excellant dans leur pratique, à préserver la transmission d'un savoir-faire, préfigurant ainsi la notion de « patrimoine culturel immatériel » désormais promue par l'Unesco. L'antique refrain « Du passé faisons table rase » n'a jamais paru aussi obsolète.

Si le patrimoine est parfois instrumentalisé à des fins électorales ou publicitaires dès lors qu'il s'agit de vendre ou de rassurer, plus positivement, il est aussi devenu, à travers l'initiative citoyenne, un sujet permanent de revendication et de contestation ; il est largement présent dans les médias, prompts à informer l'opinion publique dès qu'une menace ou un risque surgissent. En ce début de millénaire, il représente un placement sûr, une valeur refuge pour affronter un présent déconcertant et un avenir incertain. À l'appel du patrimoine, les foules se lèvent en masse pour envahir – pacifiquement – les palais nationaux, battre semelle aux portes des musées et des grandes expositions, ou encore manifester contre les lignes à haute tension, les autoroutes, les liaisons à grande vitesse et les destructions ou les reconversions abusives. Prudents et soucieux de notre confort, nous ne mettons certes pas tous nos œufs dans le même panier ; nous réclamons le désenclavement des provinces et la modernisation des villes et des villages, nous voulons vivre mieux et circuler plus rapidement, disposer de grands équipements collectifs. Mais si, d'une main, nous jouons la carte du progrès, de l'autre, nous nous accrochons à l'héritage du passé et dénonçons les nouveaux vandales et les prédateurs des territoires où nous vivons.

Sans doute est-ce une façon de nous prémunir contre la perte de mémoire et la dilution d'une identité (parfois fantasmée), un moyen de résister à l'uniformisation des

comportements et à la mondialisation des échanges et des pratiques sociales et culturelles. Conquis par la civilisation universelle du jean, nous nous précipitons néanmoins dans les brocantes de nos villages et de nos quartiers pour racheter de vieilles nippes. La navigation sur le web nous donne le tournis, les réseaux sociaux nous ouvrent l'espace virtuel d'une communication instantanée et sans limite. Nous n'en allons pas moins descendre le Nil pour contempler l'éternité immobile des pharaons, gravir les pentes du Machu Picchu pour percer les secrets des Incas et visiter le Temple du Ciel pour rêver avec Victor Segalen. Les frontières disparaissent, mais les juristes cherchent inlassablement à empêcher l'exportation des « trésors nationaux », tandis que des États et des peuples se mobilisent pour obtenir la récupération de biens patrimoniaux dont ils ont été spoliés par les guerres ou le brigandage.

Plus insidieusement, drapées dans les voiles avantageux du patrimoine, s'avancent certaines passions partisans et des idéologies rétrogrades. Le patrimoine est un fonds de commerce juteux pour les marchands d'illusions, qui dissimulent leur xénophobie ou leur racisme derrière la berceuse du rejet des pratiques « cosmopolites » et la romance de « l'identité culturelle ». Si la volonté politique a été déterminante dans l'affirmation d'une démarche patrimoniale, aujourd'hui le patrimoine est parfois malade de la politique. Ne voit-on pas des gouvernants, des élus et des pseudo-intellectuels accrocher le wagon de l'identité nationale à celui de la sécurité et rendre un prétendu multiculturalisme responsable de tous les maux de nos sociétés en crise ? On n'entend guère alors les défenseurs patentés du patrimoine dénoncer cette captation d'héritage. Ils pourraient pourtant se souvenir de l'exemple de Hugo, de Proust et de Barrès – oui, même le très nationaliste Barrès – qui, sachant dépasser les limites de leurs partis pris idéologiques ou de leurs engagements partisans, n'ont eu de cesse de faire de la défense du patrimoine

une cause d'intérêt commun, un levier d'unité et non de division, un lieu de communion et non un système d'exclusion. « La demeure est assez grande pour que nous puissions tous y trouver place », écrivait en 1904 un Proust défenseur des cathédrales de France au cœur de la bataille anticléricale.

Tel est bien aujourd'hui l'enjeu d'une politique du patrimoine. Elle est désormais assise sur les lois et les règlements des États modernes et, grâce à l'Unesco, elle a acquis une légitimité mondiale. Cependant, la vigilance demeure de mise, dans le contexte d'affaiblissement du pouvoir régalien des États et de pénurie d'argent public, qui laisse à nouveau le champ libre aux intérêts mercantiles. La notion fait son chemin dans les pays émergents, bien qu'elle y soit soumise aux fortes pressions des impératifs du développement sur l'environnement. Une autre tâche nous attend désormais : surmonter la tentation de l'instrumentalisation du patrimoine au service des peurs et des égoïsmes ; ne pas accepter qu'il devienne le lieu du repli identitaire et de l'exaltation nationaliste ou l'outil pernicieux de nouvelles exclusions ; retrouver l'élan progressiste et généreux qui a accompagné depuis plus de deux siècles l'apparition et l'affirmation d'une politique du patrimoine.